

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. DANIERE - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Unité Centrale de Production Alimentaire - Maintenance des installations - Marché passé entre la Ville et la société Elyo Suez Energie Services (lot n° 1) : avenant n° 3 - Marché passé entre la Ville et la société Martin (lot n° 3) : avenant n° 2 - Marché passé entre la Ville et la société Cegelec Centre Est (lot n° 4) : avenant n° 1

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de l'Enseignement et de l'Université, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 31 janvier, 27 juin 2005, 6 novembre 2006 et 26 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres restreint, par lots séparés, pour la maintenance des installations de l'Unité Centrale de Production Alimentaire.

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot n° 1 - maintenance multitechnique du bâtiment : société Elyo Suez Energie Services, mandataire du groupement solidaire Suez-Inéo Enersys,
- lot n° 3 - appareils de cuisson et de laverie : société Martin,
- lot n° 4 - équipements froids : société Cegelec Centre Est.

Le lot n°2 "cuiser vapeur" et le lot n° 5 "équipements de conditionnement, d'étiquetage et de mise sous vide" ont été déclarés infructueux.

Les marchés, fractionnés, passés sous forme de marchés à bons de commandes, étaient conclus pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale ne puisse excéder trois années.

Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2007.

Compte tenu de l'évolution récente des besoins et du temps à consacrer à la nécessaire mise au point du dossier de consultation pour le nouveau marché de maintenance, il est proposé, dans l'attente de la désignation de nouveaux titulaires, de proroger la validité des marchés en cours jusqu'au 31 octobre 2008.

Les montants minimum et maximum de la troisième année seraient suffisants pour réaliser les prestations jusqu'à cette nouvelle date d'échéance.

Afin de prendre en compte la prorogation envisagée, l'établissement des avenants suivants est proposée :

- avenant n° 3 au marché n° 20050059 notifié le 21 février 2005 et conclu avec le groupement dont le mandataire est la société Elyo Suez Energie Services, immeuble Antarès, 16-18, boulevard Jean-Veillet, boîte postale 47995, 21079 Dijon Cedex,

- avenant n° 2 au marché n° 20050232 notifié le 2 juin 2005 et conclu avec la société Martin 12, rue de la Brot 21000 Dijon,

- avenant n° 1 au marché n° 20050233 notifié le 2 juin 2005 et conclu avec la société Cegelec Centre Est, 6 impasse Champeau, BP 34, 21801 Quetigny Cedex.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de l'Enseignement et de l'Université, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de proroger la durée de validité des marchés de maintenance de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (lot n° 1 : maintenance multitechnique du bâtiment ; lot n° 3 : appareils de cuisson et de laverie ; lot n° 4 : équipements froids), jusqu'au 31 octobre 2008 ;
- 2) décider d'établir un avenant à chacun des marchés concernés ;
- 3) m'autoriser à signer les avenants ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution ;
- 4) dire que le financement sera assuré sur les crédits à demander au budget de l'exercice 2008.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2007



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 16/11/07